

COMMUNE DE BON-ENCONTRE

ARRETE DU MAIRE du 03 mai 2024 – N° 2024/19

EXTRAIT DU REGISTRE

Objet : Délégation de Fonctions **OFFICIER ETAT CIVIL** à Madame TABANON Chantal,
Conseillère Municipale

Nous, Maire de la Commune de BON-ENCONTRE

Vu l'article L. 122.1 du Code des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Article Unique : **Madame TABANON Chantal**, Conseillère Municipale de la Commune de BON-ENCONTRE est déléguée pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en nos lieu et place et concurremment avec Nous, les fonctions d'Officier d'Etat Civil de ladite Commune, le **samedi 1^{er} juin 2024**.

Fait à BON-ENCONTRE, les jour, mois et an que dessus.

Madame Le Maire,

Laurence LAMY

Pour copie conforme,

Madame le Maire,

